

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2024-07/34C

Objet : SUPPRESSION, ADJONCTIONS ET MODIFICATION DE TARIFS A L'ESPACE AQUASUD.

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle des fêtes de Corneilla-Del-Vercol, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	28
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	23		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Pierre ROSSIGNOL (à partir de l'affaire n°8), Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Joëlle CANAVY donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Jean ROMEO donne pouvoir à Katia ROMAGOSA
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER
Thierry SOLDÀ donne pouvoir à Suzanne SICARD

Absents excusés : Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Pascale GUICHARD, Thierry LOPEZ, Angèle PEREZ, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Christophe MANAS

Date de convocation : 26 juin 2024

Le Président expose à l'Assemblée,

Suite à la covid 19, nous avons proposé la carte de 10 séances pour l'école de nage dans l'optique de rassurer les parents en cas de fermeture de la piscine.

Depuis, il a été constaté une mauvaise utilisation de celle-ci par les parents. Les cours ne sont pas suivis et contre-productif pédagogiquement.

Par conséquent il apparaît judicieux de supprimer ce tarif.

Par contre, afin de pouvoir intégrer des enfants trop petits en septembre, il serait souhaitable de créer un tarif par période.

Il s'agirait de deux périodes fixes par an : de septembre à janvier et de février à juin.

Cela permettrait d'intégrer les enfants qui font 4 ans dans l'année et de remplir les cours avec des réinscriptions courant janvier.

Les tarifs seraient les suivants :

- 115 € pour les habitants du territoire
- 130 € pour les habitants hors territoire

Il est également proposé un nouveau tarif pour le passage de test ou d'attestation par un MNS.
Ce tarif serait de 5 €

Compte tenu des prix catalogue de Décathlon et des hausses éventuelles en cours d'année, il convient de modifier les tarifs suivants :

	Prix de vente actuel	Nouveau prix
Gel douche	4.00	4.50
Serviette microfibre douce L	10.00	12.00
Pull Buoy	7.00	7.50

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

Vu les propositions d'adjonctions et de modifications de tarifs,

↳ **APPROUVE** les suppression, adjonctions et modification de tarifs ci-dessus proposés ;

↳ **DIT QUE** les recettes seront inscrites au budget principal de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

